

Décision

Générale

colonial

Décision n° 439 du 2 mai 1939.

n° 439

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 mai 1939

Numéro JO

n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro

31 mai 1939

TEXTE INTÉGRAL

il est attribué au sergent infirmier hors cadres Ménard (Henri). une indemnité de permanence pour les dimanches et jours fériés de 600 francs l'an. La présente décision aura son effet pour compter du 19 mars 1939, date de son débarquement à la colonie.